



**LISTE DES DELIBERATIONS
ADOPTÉES**

CS 2.01	Appel nominal
CS 2.02	Désignation du secrétaire de séance
CS 2.03	Approbation Bulletin Officiel du 25 février 2026
CS 2.04	Compte-rendu de décisions (Bureau et Président)
CS 2.05	Compte de gestion 2025
CS 2.06	Compte administratif 2025
CS 2.07	Affectation du résultat 2025
CS 2.08	Budget primitif 2026
CS 2.09	Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité, Environnement, Energie) : Politique et Engagement 2026
CS 2.10	Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité, Environnement, Energie) : crédits spécifiques programme de management 2026
CS 2.11	Rapport d'activités 2025
CS 2.12	Marché de transport et de traitement des mâchefers

Date de mise en lignes : 10 avril 2026



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.01
Appel nominal

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 11 présents.

Nombre de votants : 11.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

Berger
Levrault

ID : 090-259000735-20260401-CS010426_AP_NOM-AR



CS - 2.01

Appel nominal

Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président





Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.02
Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 11 présents.

Nombre de votants : 11.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.02

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Désignation du Secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile EHRET est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026

Le Président,

Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.03
Approbation Bulletin Officiel
du 25 février 2026

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 11 présents.

Nombre de votants : 11.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.03

**Approbation Bulletin Officiel
du 25 février 2026**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Approbation Bulletin Officiel

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Bulletin Officiel (procès-verbal de séance et délibérations) du 25 février 2026.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

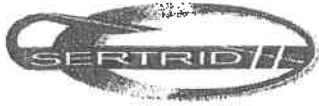
**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourgne, le 8 avril 2026**

Le Président



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Procès-verbal - Réunion du comité syndical du 25 février 2026

Le 25 février 2026, à 17 heures, les membres du Comité Syndical du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège du SERTRID, à BOUROGNE, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Président, pour l'examen des points de l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON, Eric BOILLETOT. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

A donné pouvoir (1) : M. KNEIP à M. BONIN.

Nombre de votants : 13.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Yves VOLA, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Dominique JEANNIN, Thierry PATTE - **SMICTOM** : M. Denis KUNTZMANN. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Pierre FIETIER. - **SMICTOM**: MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST**: MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.

1.01 Appel nominal

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président effectue l'appel nominal.

Il constate le quorum et ouvre la séance.

1.02 Désignation du Secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article L 2121-15 du CGCT.

A l'unanimité, Monsieur CONSTANTAKATOS est désigné secrétaire de séance.



1.03 Approbation Bulletin Officiel du 17 décembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Bulletin Officiel du 17 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1.04 Compte-rendu de décisions (Bureau et Président)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu les articles L 2122-22 et L 5211-10 du CGCT.

Vu les statuts du SERTRID, et notamment leur article 11.

Vu les délibérations du Comité Syndical n° CS 5.06 du 7 octobre 2020 et CS 6.09 du 6 novembre 2024.

Il est rendu compte des décisions prises par le Bureau (réunion du 20 janvier 2026) et par le Président.

Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

1.05 Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : Monsieur BONIN

Vu les articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT.

Vu la délibération CS 6.10 du 15 novembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier.

Monsieur le Vice-Président ouvre le débat d'orientations budgétaires 2026, à partir des éléments d'information contenus dans le rapport d'orientations budgétaires transmis préalablement aux délégués.

Il insiste sur les grandes lignes mises en évidence par le rapport, à savoir :

- un exercice 2026 adossé à un prévisionnel de tonnages entrants en augmentation, avec près de 72 000 tonnes ;
- un budget soutenu principalement par la reprise des résultats consolidés ;
- un plan d'investissement qui demeure solide, au service d'un objectif de fiabilisation des installations, financé sans recours à l'emprunt ;
- l'état d'avancement des projets structurants, et notamment le futur réseau de chaleur adossé à l'UVE de Bourogne à l'échelle de l'agglomération belfortaine.

S'agissant des perspectives de tonnages entrants, il est précisé en réponse aux interventions de **Mme FRIEZ** et de **Monsieur LOCATELLI**, que les estimations à partir de 2027 sont, à date, de l'ordre de 64 à 68 000 tonnes annuelles.

La question des apports extérieurs est un sujet de travail permanent : ainsi, le SERTRID anticipe régulièrement les échéances des conventions en cours et se positionne également comme une solution opérationnelle fiable auprès des différents acteurs du secteur en recherche d'exutoires de traitement.

Enfin, il est confirmé à **Monsieur LOCATELLI** que le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques est actuellement en suspens, dans l'attente de la confirmation des besoins spécifiques du réseau de chaleur et des réserves à lever, notamment en termes d'assurance.

Les éléments de présentation n'appelant pas d'autres observations, Monsieur le Vice-Président clôt le débat.

Il est ensuite passé au vote, et le Comité Syndical :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,
- approuve à l'unanimité les orientations budgétaires contenues dans le rapport du même nom.



1.06 Modification de l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Monsieur BONIN

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération CS 5.10 du 17 décembre 2025 relative à l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP.

Le Comité Syndical modifie le fléchage des crédits initialement défini par la délibération du 17 décembre 2025 et acte la nouvelle affectation de l'enveloppe aux chapitres 20, 21 et 23.

Unanimité.

1.07 Convention de participation financière avec GBCA : prise en charge par le SERTRID des coûts de cessation d'activité consécutifs à la cession du quai de Danjoutin

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L 512-6-1.

Vu l'acte notarié en date du 29 septembre 2025 portant cession par le SERTRID au Grand Belfort Communauté d'Agglomération du foncier de Danjoutin.

Le Comité Syndical autorise la signature d'une convention de participation financière avec GBCA, prévoyant le remboursement par le SERTRID d'une somme de 19 K €, correspondant aux frais d'études engagés par l'agglomération pour formaliser d'un point de vue réglementaire la cessation d'activité du site.

Les parties ont en effet convenu que GBCA ferait son affaire de cette obligation, laquelle incombe normalement au vendeur, afin de ne pas retarder la vente, sous réserve d'un accord de participation financière de la part du SERTRID.

En réponse à **Monsieur CERF**, il est précisé que le SERTRID, en sa qualité d'ancien exploitant du site classé ICPE, ne conçoit pas que des travaux de dépollution puissent être prescrits.

Unanimité.

1.08 Plan de formation 2026

Rapporteur : Monsieur ANDERHUEBER

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu l'avis favorable de la Commission de Dialogue Interne du 11 décembre 2025.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial départemental en date du 3 février 2026.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le plan de formation 2026, portant sur un prévisionnel de 195 jours de formation pour un budget estimé à 29 K €,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre du plan de formation.

1.09 Conventions de formation avec le Centre de Gestion **Rapporteur : Monsieur ANDERHUEBER**

Vu la délibération CS 1.08 du 25 février 2026 approuvant le Plan de formation 2026.

La mise en œuvre du plan de formation peut nécessiter le recours au Centre de Gestion, notamment pour les actions qui relèvent de la santé, de la sécurité et de la prévention des risques.

Le Centre de Gestion propose des conventions type, adossées à des tarifs de prestation votés annuellement par son Conseil d'Administration.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, la signature de conventions, pour les actions organisées par le Centre de Gestion en 2026.

1.10 Adhésion au service d'inspection en santé et sécurité au travail proposé par le Centre de Gestion **Rapporteur : Monsieur ANDERHUEBER**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L 452-44.

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 19 décembre 2025 portant création d'un service d'inspection en santé et sécurité au travail.

Le Comité Syndical approuve l'adhésion au service d'inspection en santé et sécurité au travail nouvellement créé par le Centre de Gestion, et autorise la signature de la convention correspondante, d'une durée de six ans.

Le coût de l'adhésion est fixé à 800 € par an pour un forfait de 16 heures d'intervention.

1.11 Convention de prise en charge des frais de formation suite à mobilité externe **Rapporteur : Monsieur ANDERHUEBER**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L 512-25.

Le Comité Syndical autorise la signature d'une convention de participation financière avec GBCA, prévoyant le remboursement au SERTRID d'une somme de 842,37 €, correspondant à la quote-part des frais de formation engagés par le SERTRID pour un de ses agents, recruté par GBCA moins de trois ans après sa titularisation.

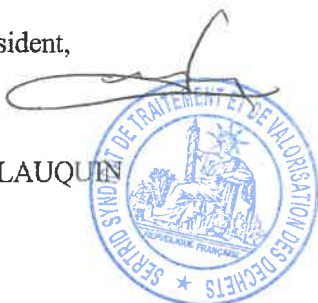
Unanimité.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bourogne, le 27 février 2026

Le Président,

Roger LAUQUIN



Le secrétaire de séance,

Miltiade CONSTANTAKATOS





Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.04
Compte-rendu de décisions
(Bureau et Président)

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 11 présents.
Nombre de votants : 11.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.04

**Compte-rendu de décisions
(Bureau et Président)**

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

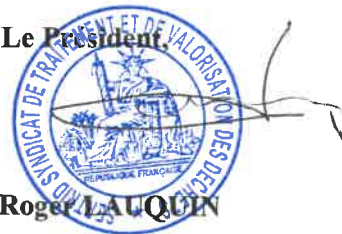
Conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises par le Bureau (réunions du 10 février et du 10 mars 2026) d'une part ; par le Président, d'autre part.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026

Le Président,

Roger LAUQUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



RÉUNION DE BUREAU - 10 février 2026

Procès-verbal de séance

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUBER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Assistaient : MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS ; Mmes Sandrine RAMLY, Valerie QUONDAM.

Nombre de présents : 5.

Nombre de votants : 5.

2.01 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MIESCH est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2.02 Approbation procès-verbal du 20 janvier 2026

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2.03 Ordre du jour du prochain Comité Syndical

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion du 25 février prochain est porté à connaissance. Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BOUROGNE, le 20 février 2026

Le Président



Roger LAUQUIN

Le secrétaire de séance,



Patrick MIESCH



RÉUNION DE BUREAU - 10 mars 2026

Procès-verbal de séance

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Étaient excusés : MM. Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER.

Assistaient : MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS ; Mmes Sandrine RAMEY, Valérie QUONDAM.

Nombre de présents : 3.

Nombre de votants : 3.

3.01 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MIESCH est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3.02 Approbation procès-verbal du 10 février 2026

Le procès-verbal de la réunion du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

3.03 Ordre du jour du prochain Comité Syndical

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion du 1^{er} avril prochain est porté à connaissance. Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

Questions diverses

Le Bureau valide la non-reconduction du marché de nettoyage des locaux passé avec INTERMED pour la dernière année restant à courir (juin 2026-mai 2027), compte-tenu de la dégradation persistante des conditions d'exécution de la prestation et de l'impossibilité manifeste, pour l'association, de revenir aux exigences du cahier des charges et de maintenir, dans la durée, le niveau d'exécution requis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BOUROGNE, le 11 mars 2026

Le Président,



Roger LAUQUIN

Le secrétaire de séance,



Patrick MIESCH



Compte-rendu décisions du Président

Décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur aux seuils des procédures adaptées fixés par le code de la commande publique (règlement intérieur de la commande publique)

Références :

- Délibérations CS 5.05 du 7 octobre 2020 et CS 6.09 du 6 novembre 2024

Récapitulatif des dépenses réalisées, d'un montant inférieur 40 000 € HT - février 2026

Article	Intitulé	FEVRIER 2026	
		Total	Nbre de mandats émis
CHAPITRE 011 dépenses ≤ 15 000 € (montant unitaire)			
60621	Combustibles	553,90 €	1
60623	Alimentation	416,62 €	3
60624	Produits de traitement	14 874,86 €	9
60632	Fournitures de petit équipement	39 359,33 €	32
60636	Habillement et vêtements de travail	578,35 €	3
6064	Fournitures administratives	277,00 €	2
611	Contrats de prestations de services	13 991,67 €	5
61351	Matériel roulant	630,07 €	1
61358	Autres	168,98 €	2
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 565,29 €	5
61551	Entretien matériel roulant	1 765,57 €	7
61558	Entretien autres biens mobiliers	68 986,71 €	21
6156	Maintenance	8 845,20 €	3
6184	Versements à des organismes des formation	5 156,00 €	4
6188	Autres frais divers	9 723,61 €	7
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	115,40 €	1
62268	Autre honoraires, conseils	910,00 €	1
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 960,00 €	1
6231	Annonces et insertions	720,00 €	1
6232	Fêtes et cérémonies	371,70 €	1
6237	Publications	790,00 €	1
Sous-total chapitre 011 dépenses ≤ 15 000 € (montant unitaire)		178 760,26 €	111
CHAPITRE 011 dépenses > 15 000 € (montant unitaire)			
615231	Entretien, réparations voiries	18 960,00 €	1
Sous-total chapitre 011 dépenses > 15 000 € (montant unitaire)		18 960,00 €	1
TOTAL chapitre 011		197 720,26 €	112

CHAPITRE 23 dépenses ≤ 15 000 € (montant unitaire)

2313	Constructions	8 700,00 €	1
Sous-total chapitre 23 dépenses ≤15 000 € (montant unitaire)		8 700,00 €	1

TOTAL chapitre 23 **8 700,00 €** **1**

TOTAL GENERAL **206 420,26 €** **113**

Fait à Bourogne, le 25 mars 2026

Le Président,

Roger LAUQUIN



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.05
Compte de Gestion 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.
Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.05

Compte de gestion 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2025 du trésorier du SERTRID, tel qu'annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2025 du Trésorier.**

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.06
Compte Administratif 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Président de séance

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Nombre de votants : 11 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote).

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.06

Compte administratif 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Président de séance

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à son adoption hors présence du Président.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2025, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

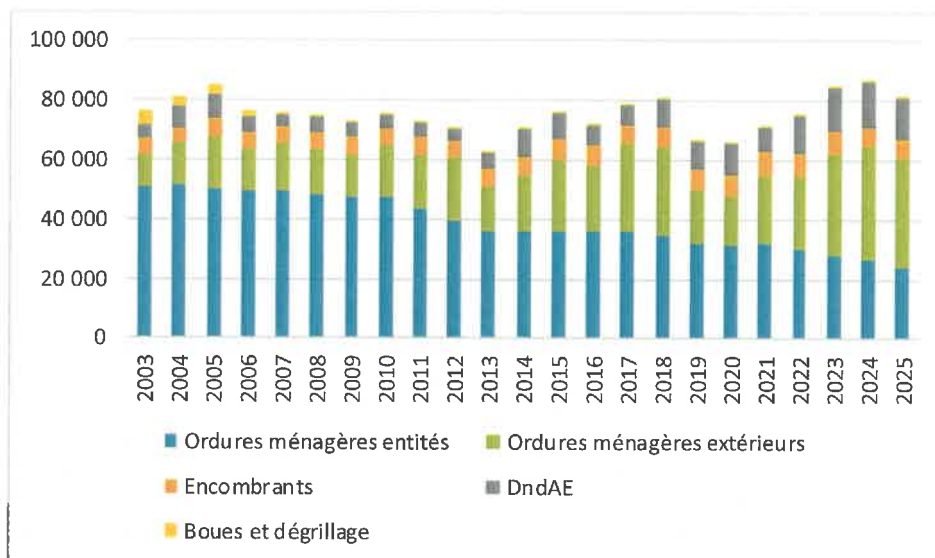
	Mouvements comptables de l'exercice			Restes à réaliser investissement	Total mouvements et RAR
	Fonctionnement	Investissement	Total		
Dépenses	18 765 581,69 €	8 487 267,38 €	27 252 849,07 €	324 663,09 €	27 577 512,16 €
Recettes	21 167 200,66 €	8 304 471,58 €	29 471 672,24 €	0,00 €	29 471 672,24 €
Résultat de l'exercice	2 401 618,97 €	-182 795,80 €	2 218 823,17 €	-324 663,09 €	1 894 160,08 €
Résultat antérieur reporté	4 545 102,37 €	-2 043 820,19 €	2 501 282,18 €		2 501 282,18 €
Résultat de clôture	6 946 721,34 €	-2 226 615,99 €	4 720 105,35 €	-324 663,09 €	4 395 442,26 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les **restes à réaliser** correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Pour 2025, ces restes à réaliser concernent uniquement des dépenses :

c/20 Concessions et droits	1 K €
c/21 Matériel	38 K €
c/23 Travaux	285 K €
Total	324 K €

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière issue du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Écopôle. L'exercice 2025, certes inférieur au fonctionnement au nominal des exercices 2023 et 2024, n'en est pas moins de bonne tenue, avec 81 034 tonnes traitées : le SERTRID a ainsi enchaîné durant la période 2023-2025 trois exercices consécutifs au-delà de 80 000 tonnes.



Évolution des gisements traités, de 2003 à 2025

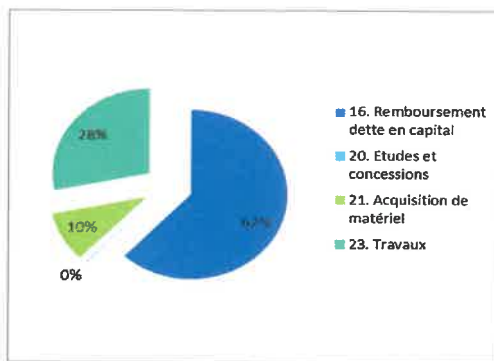
1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble

	2023	2024	2025	Ecart	Evol°
20. Frais d'études	12	1	6	5	500,00%
21. Acquisition de matériel	946	570	411	-159	-27,89%
23. Travaux	1 446	816	1 220	404	49,51%
Total dépenses d'équipement	2 404	1 387	1 637	250	18,02%
16. Remboursement dette en capital	2 664	2 537	2 669	132	5,20%
16. Remboursement anticipé	2 992	0	0	0	
Total dépenses financières	5 656	2 537	2 669	132	5,20%
Total dépenses réelles	8 060	3 924	4 306	382	9,73%
Dépenses d'ordre	56	56	4 181	4 125	
Total dépenses section invt	8 116	3 980	8 487	4 507	

Les dépenses réelles d'investissement apparaissent en progression de près de 10 % par rapport à 2025.

Elles sont constituées à 62% des dépenses financières (remboursement de la dette en capital) et à 38% des dépenses d'équipement.



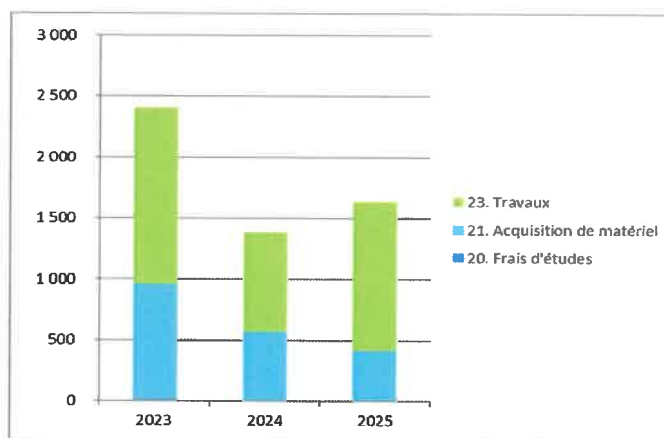
Les dépenses d'ordre retracent principalement les écritures de sortie de l'actif du site de Danjoutin. Si ces mouvements augmentent mécaniquement le total des mouvements des deux sections, ils s'équilibrent en dépenses et en recettes et sont dans sans impact sur le résultat de l'exercice.

1.2 Dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement est en hausse par rapport à 2024 : 250 K € soit 18%. Avec 1,6 M € pour l'exercice, il s'inscrit globalement dans la moyenne annuelle de la période 2023-2025.

Les enveloppes initialement réservées à titre d'anticipation au niveau du PPI, notamment en ce qui concerne le changement d'un convoyeur mâchefers (594 K €) et le changement de technologie des pompes alimentaires (560 K €) n'ont, en définitive, pas été mobilisées : dans le premier cas, un protocole transactionnel a permis la reprise des travaux par l'entreprise concernée dans les conditions prévues par le marché d'origine, avec en contrepartie, le versement par le SERTRID d'une indemnité de 70 K € couvrant partiellement les travaux d'amélioration (délibération CS 3.08 du 21 mai 2025) ; dans le second, la mise en place d'un monitoring a permis de maintenir la technologie existante.

Sur ces bases le taux de réalisation du PPI est de 62% ; ce taux passe à 74% en incluant les restes à réaliser.



Évolution des dépenses d'équipement 2023-2025 en K €

Les enveloppes mobilisées concernent principalement l'ensemble fours chaudières (542 K €), le filtre à manches (202 K €), la zone mâchefers et ses convoyeurs (64 K €), le remplacement d'un siège pontier (56 K €), le remplacement du portique de détection de radioactivité (32 K €), diverses vannes et pompes (24 K €).

L'effort d'investissement est au service d'un objectif majeur, l'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

1.3 Dépenses financières

Les dépenses financières représentent 62% des dépenses réelles, soit 2,6 M € pour l'exercice.

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 11,09 ans. Ce ratio détermine le nombre d'années qui serait nécessaire pour éteindre totalement la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute annuelle.

Ainsi, malgré une pression sur les charges de gestion, les remboursements anticipés réalisés en 2023 portent leurs fruits, permettant de conserver une structure financière saine.

2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont des recettes propres, soit principalement : dotations et réserves (excédent capitalisé, représentant 32% du montant total des recettes), opérations d'ordre entre sections (amortissements, provisions, écritures de sortie de l'actif du site de Danjoutin) (68% du montant total des recettes).

Excédent affecté	2 684
Opérations d'ordre entre sections	5 617
Autres recettes	3
Recettes d'investissement 2025, en K €	8 304

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements. La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance des installations.

3. Dépenses de fonctionnement

3.1 Vue d'ensemble

Afin de permettre une comparaison à périmètre constant, les données 2023 et 2024 ont fait l'objet d'un retraitement, en neutralisant l'impact budgétaire du traitement des recyclables et de l'exploitation du quai de transfert. Rappelons en effet que ces deux volets ne sont plus pris en compte à partir de 2025.

Comptes administratifs, en K €	2023	2024	2025	Écart	Évol
	hors fiscalité			n/n-1	n/n-1
011. Charges générales	7 409	7 537	8 029	492	6,53%
012. Frais de personnel	2 021	2 121	2 053	-68	-3,21%
65. Charges de gestion courante	108	56	563	507	905,36%
Total dépenses gestion courante	9 538	9 714	10 645	931	9,58%
66. Charges financières	1 416	1 315	1 143	-172	-13,08%
67. Charges exceptionnelles	-15	56	0	-56	-100,00%
Total dépenses réelles	10 939	11 085	11 788	703	6,34%



Sur ces bases, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, entendue hors fiscalité (principalement TGAP), s'établit à 703 K € (+ 6.34%) par rapport à l'exercice 2024.

3.2 Dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante progressent de plus de 9 %, soit 931 K €.

Cette évolution est principalement marquée au niveau des charges générales (chapitre 011) et des charges de gestion courante (chapitre 65). Trois postes expliquent cette augmentation globale :

- les charges générales : le poste « Assurances » (+ 199 K €) subit la crise du marché de l'assurance industrielle, plaçant le SERTRID de manière brutale face à des augmentations exogènes, malgré une sinistralité nulle ; le poste « Prestations de service » (+ 215 K €) est notamment impacté par les conditions tarifaires des marchés attribués.
- les charges de gestion courante : le bilan est impacté par une admission en créance éteinte de 508 K €.

A l'inverse, les « Charges de personnel » diminuent de plus de 3%, dans un contexte où, notamment, le nombre d'emplois permanents a baissé de deux unités en 2025, pour s'établir désormais à 38 postes ouverts.

Les « Charges financières » reculent de 13% (172 K €), conséquence d'un effet « taux » et des remboursements anticipés effectués en 2023.

3.3 Focus sur les charges générales

Le poste « Charges générales » progresse de plus de 6.53%, soit 492 K € par rapport à 2025.

	Montant en K €	Part sur totalité
Prestations de service	2 455	30,57%
Maintenance-entretien	1 165	14,51%
Réactifs	834	10,39%
Energie	552	6,88%
Assurances	819	10,20%
Petit équipement	620	7,72%
Autres	764	9,52%
Entretien bâtiments / nettoyage	377	4,70%
Locations	120	1,49%
Combustibles-carburants	182	2,27%
Analyses et contrôles	141	1,75%
	8 029	100%

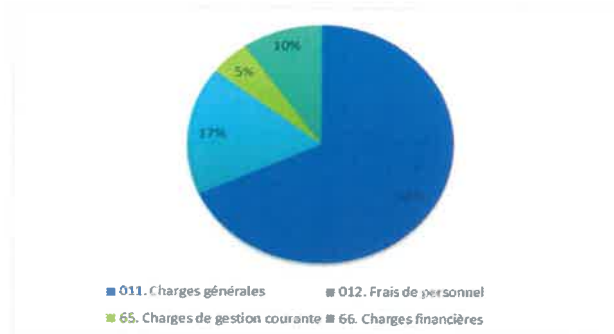
Les augmentations les plus significatives concernent les postes « Assurances » : 199 K €, soit 32.10% et « Prestations de service » : 215 K €, soit 9.46% (voir supra § 3.2).

Les prestations de service sont constituées comme suit :

	Montant en K €	Part sur totalité
Transport et traitement déchets verts	885	36,05%
Traitement des REFIOM	594	24,20%
Traitement des mâchefers	440	17,92%
Broyage des encombrants	185	7,53%
Autres	242	9,86%
Traitement des biodéchets	109	4,44%
Total	2 455	100%

3.4 Structure des dépenses de fonctionnement

Les postes « Charges générales » et « Frais de personnel » sont structurellement prépondérants dans la constitution des dépenses réelles de fonctionnement, respectivement à hauteur de 68% et de 17%.



Répartition des dépenses de fonctionnement 2025, hors fiscalité

4. Recettes de fonctionnement

Afin de permettre une comparaison à périmètre constant entre les exercices, la même approche est retenue que pour l'évolution des dépenses (voir supra § 3).

	2023	2024	2025	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	33	37	62	25	67,57%
70688. Produit des services	11 685	11 498	11 363	-135	-1,17%
70878. TGAP encaissée	1 088	1 213	1 197	-16	-1,32%
74. Participations	3 090	3 090	3 090	0	0,00%
75. Autres produits gest° courante	0	452	115	-337	-74,56%
Total recettes gestion des services	15 896	16 290	15 827	-463	-2,84%
76. Produits financiers	580	580	580	0	0,00%
77. Produits spécifiques	106	1	590	589	
Total recettes réelles	16 582	16 871	16 997	126	0,75%

Évolution recettes réelles 2023-2025, en K €

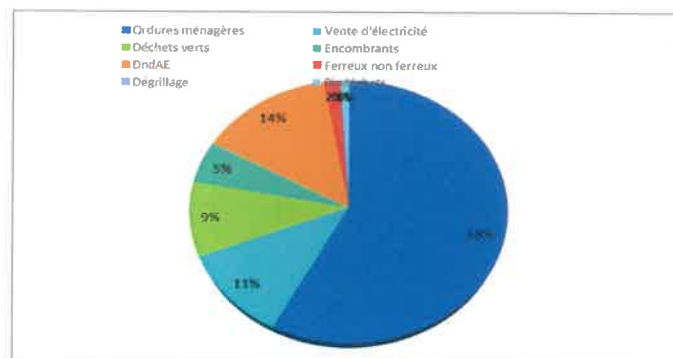
Le SERTRID a su stabiliser son bloc recettes à un niveau élevé, sous l'effet notamment des ajustements tarifaires de l'exercice et d'un niveau d'apports supérieur à 80 000 tonnes pour la troisième année consécutive.

Dans le détail, le produit des services (c/706888) se constitue comme suit :

	2023	2024	2025	Ecart n/n-1	Evol°
Ordures ménagères	6 093	6 581	6 568	-13	-0,20%
Vente d'électricité	2 239	1 153	1 276	123	10,67%
Déchets verts	905	1 059	1 050	-9	-0,85%
Encombrants	563	556	585	29	5,22%
DndAE	1 672	1 825	1 577	-248	-13,59%
Ferreux-non ferreux	177	230	192	-38	-16,52%
Biodéchets	30	89	110	21	23,60%
Dégrillage-boues	6	5	5	0	0,00%
Total	11 685	11 498	11 363	-135	-1,17%

Ventilation du produit des services 2023-2025, en K €

Les recettes du traitement par incinération représentent 77% du montant total des produits d'exploitation.



Ventilation du produit des services 2025

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

16 211 tonnes ont été collectées, transportées et traitées durant la période de référence. Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2025, sont présentés ci-après.

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	885 493,24 €	Facturation du service	1 050 294,81 €
<i>dont transport</i>	465 863,06 €	<i>dont GBCA</i>	590 216,71 €
<i>dont traitement</i>	419 630,18 €	<i>dont SMICTOM</i>	260 892,69 €
Location de bennes	8 631,03 €	<i>dont CCST</i>	199 185,41 €
Réparation de bennes	27 230,00 €		
Acquisition de bennes	0,00 €		

Autres	0,00 €	
sous-total 1	921 354,27 €	
Frais de gestion (8,50%)	78 315,11 €	
sous-total 2	78 315,11 €	
Dépenses (1+2)	999 669,38 €	
Solde disponible	50 625,43 €	
Dépenses totales	1 050 294,81 €	Recettes totales 1 050 294,81 €

5.2 Capacité d'autofinancement

	en K €
Recettes réelles de fonctionnement	16 997
Dépenses réelles de fonctionnement	13 159
CAF brute	3 838
Remboursement capital de la dette	2 669
CAF nette	1 169

Bien que la CAF nette ne couvre pas l'intégralité des dépenses d'équipement de l'exercice, le syndicat fait le choix de mobiliser l'excédent cumulé (fonds de roulement) pour répondre aux besoins d'investissement sans impacter son profil d'endettement.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	résultat de l'exercice	1 481	3 592	8 069	3 626	2 847	2 401
	résultat de clôture	3 481	4 649	9 610	10 987	7 229	6 946
Investissement	résultat de l'exercice	-1 454	-1 160	1 079	-4 487	4 201	-182
	résultat cumulé	-1 677	-2 837	-1 758	-6 245	-2 044	-2 226
	résultat de clôture cumulé	1 804	1 812	7 852	4 742	5 185	4 720

En synthèse,

L'exercice 2025 reste un exercice de bonne tenue, adossé à une base solide en termes de gisements traités et qui se conclut avec des résultats excédentaires.

Le compte administratif démontre la résilience du SERTRID : des résultats d'exploitation de haut niveau, avec le seuil des 80 000 tonnes traitées dépassé pour la troisième année consécutive, au service d'une trajectoire financière qui préserve nos capacités futures sans recours à l'emprunt.

La solidité du résultat de clôture permet d'aborder sereinement les enjeux à venir.

Le Comité Syndical :

- sous la présidence de Monsieur Jacques BONIN et hors présence de Monsieur le Président, celui-ci s'étant retiré au moment du vote,
 - ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au compte administratif 2025, parmi lesquels la note de présentation,
 - après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, par 11 (onze) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre, 0 (zéro) Abstention, le compte administratif 2025, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
 - **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ci-avant.
 - **CONSTATE** la concordance de ces résultats avec ceux du Compte de Gestion.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article 1. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026**

Le Président de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Jacques B...





Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.07
Affectation du résultat 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.
Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.07

Affectation du résultat 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	18 765 581,69 €
Recettes (b)	21 167 200,66 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 401 618,97 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	4 545 102,37 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	6 946 721,34 €
Investissement	
Dépenses (a)	8 487 267,38 €
Recettes (b)	8 304 471,58 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-182 795,80 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	-2 043 820,19 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	-2 226 615,99 €
Restes à réaliser dépenses	324 663,09 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Solde (f)	-324 663,09 €
Besoin de financement de l'investissement (g=e+f)	-2 551 279,08 €

En rapprochant les deux sections, on constate donc :

Résultats 2025	
Excédent de fonctionnement	6 946 721,34 €
Besoin de financement de l'investissement	-2 551 279,08 €
Solde global de clôture	4 395 442,26 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affecte comme suit le résultat 2025 au budget primitif 2026 :

Au compte 1068	2 551 279,08 €
Dotations complémentaires c/1068	0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement compte 002	4 395 442,26 €

Enfin, et sans qu'il soit besoin d'en délibérer, le résultat de la section d'investissement (voir supra rubrique e) est repris au budget primitif.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2025**

Le Président

Roger LAUQUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.08
Budget Primitif 2026

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.08

Budget Primitif 2026

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le budget primitif est adossé au débat d'orientations budgétaires retracé dans la délibération CS 1.05 du 25 février 2026. Il reprend les résultats consolidés du compte administratif 2025 et l'affectation des résultats, telle que proposée au vote du Comité Syndical au cours de la présente séance.

Le budget proposé permet d'assurer le bon fonctionnement de l'usine : il a été construit à partir d'une approche prudentielle, tout en dégagant des moyens en vue de réaliser, sans recours à l'emprunt, la maintenance courante et les investissements nécessaires pour consolider la performance opérationnelle des installations.

Le projet de budget et la note de présentation ont été communiqués aux membres de l'assemblée délibérante le 18 mars 2026.

Étant rappelé, d'une part que le Comité Syndical a arrêté par délibération CS 6.10 du 15 novembre 2023 le Règlement Budgétaire et Financier ; d'autre part qu'il a la possibilité de donner délégation au Président pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le montant de ces mouvements est plafonné à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Il est rendu compte de ces mouvements à l'assemblée délibérante lors de la réunion la plus proche.

Enfin, le présent projet de budget ne propose pas d'Autorisations de Programme, ni d'Autorisations d'Engagement.

1. Données d'exploitation

Le budget 2026 est adossé à une estimation de tonnages entrants de **71 950 tonnes**.

	Tonnages 2022 BP	Tonnages 2023 BP	Tonnages 2024 BP	Tonnages 2025 BP	Tonnages 2026 BP	Écart en tonnes n / n - 1	Évol° n / n - 1
Ordures ménagères	51 500	56 900	51 800	46 800	51 800	5 000	10,68%
<i>Entités</i>	30 400	28 000	26 000	25 200	23 200	-2 000	-7,94%
<i>Extérieurs</i>	21 100	28 900	25 800	21 600	28 600	7 000	32,41%
Encombrants	6 500	6 600	6 500	7 000	5 500	-1 500	-21,43%
DndAE	13 800	11 500	14 100	14 100	14 600	500	3,55%
Dégrillage/Boues	80	80	80	80	50	-30	-37,50%

Gisement total	71 880	75 080	72 480	67 980	71 950
----------------	--------	--------	--------	--------	--------

Cette estimation repose, pour les tonnages extérieurs, sur les conventions signées, à date, conformément au principe de sincérité budgétaire.

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à **19 828 K €**, en dépenses et en recettes. La comparaison entre exercices s'effectue de BP à BP, hors décisions budgétaires modificatives intervenues en n-1.

2.1 Recettes

	BP 2025	BP 2026		
	Prévisions	Prévisions	Écart	Évol°
013. Atténuation de charges	33	71	38	115,15%
70. Produit des services	10 978	11 678	700	6,38%
74. Participations	3 090	3 090	0	0,00%
Total recettes gestion des services	14 101	14 839	738	5,23%
76. Produits financiers	579	579	0	0,00%
Total recettes réelles	14 680	15 418	738	5,03%
Total recettes d'ordre	0	15	15	
Excédent reporté	4 545	4 395	-150	-3,30%
Total budget	19 225	19 828	603	3,14%

Évolution des recettes de fonctionnement en K €

Le recalage du montant de la part variable des entités et des tarifs des extérieurs a permis de sécuriser le bloc recettes, dans un contexte où les tonnages prévisionnels progressent au-delà du seuil de 70 000 tonnes, soit une hausse de près de 4 000 tonnes (près de 6%), par rapport à l'exercice 2025.

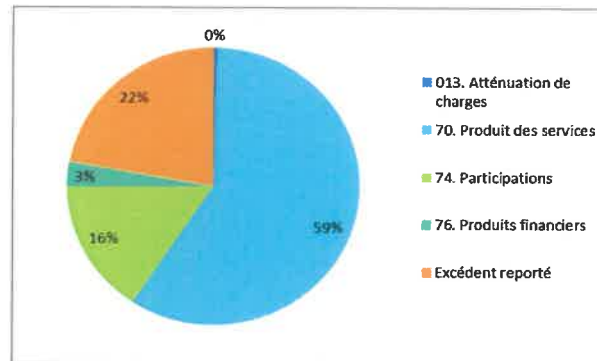
Les recettes attendues (chapitres 70 et 74) se ventilent comme suit :

	Recettes attendues, en K €		Recettes Totales, en K €	Part sur globalité
Entités				
Part variable	3 933	Part fixe 3 090	7 023	52%
<i>Omr</i>	2 241	<i>dont GBCA 2 207</i>		
<i>Encombrants</i>	531	<i>dont SMICTOM 517</i>		
<i>Dégrillage</i>	5	<i>dont CCST 366</i>		
<i>Déchets verts</i>	973			
<i>Biodéchets</i>	183			
Recettes indirectes incinération	1 260		1 260	9%
<i>vente d'électricité</i>	1 100			
<i>vente ferreux-non ferreux</i>	160			
Extérieurs	5 233		5 233	39%
<i>Omr</i>	3 432			
<i>DndAE</i>	1 801			
	10 426	3 090	13 516	100%

TGAP	1 152		
Convention RCU	100		
	11 678	3 090	14 768

Les recettes prévisionnelles (chapitres 70 et 74) sont issues à 52% des entités. Cette proportion passe à 61% des recettes totales en incluant les recettes indirectes issues de l'incinération.

Enfin, le principe d'une reprise de l'excédent dès le budget primitif est maintenu : cet excédent représente près de 22 % du montant total des recettes de l'exercice.



Ventilation des recettes de fonctionnement 2026

2.2 Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2025), hors dépenses à caractère fiscal (soit principalement la TGAP, qui affecte le chapitre 011 « Charges générales » à hauteur de 1.24 M d'euros).

	BP 2025 Prévisions	BP 2026 Prévisions	Écart	Évol°
011. Charges générales hors fiscalité	8 314	8 879	565	6,80%
012. Frais de personnel	2 391	2 365	-26	-1,09%
65. Charges gestion courante	59	142	83	140,68%
Total dépenses gestion des services	10 764	11 386	622	5,78%
66. Charges financières	1 160	1 117	-43	-3,71%
67. Charges spécifiques	10	10	0	0,00%
Total dépenses réelles hors fiscalité	11 934	12 513	579	4,85%
023. Virement section invest.	4 223	4 703	480	11,37%
042. Opérations d'ordre	1 668	1 312	-356	-21,34%
Total dépenses d'ordre	5 891	6 015	124	2,10%
Budget total hors fiscalité	17 825	18 528	703	3,94%

Évolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, hors fiscalité

Les **charges générales (c/011)** correspondent pour l'essentiel à des dépenses contraintes, indissociables du bon fonctionnement des installations, d'une part ; exposées à la volatilité tarifaire de marchés spécifiques (assurances, par exemple) ou des coûts matière (réactifs, par exemple), d'autre part.

L'augmentation des tonnages prévisionnels induit mécaniquement une hausse des charges variables, à laquelle vient s'ajouter l'impact des marchés nouvellement conclus depuis le 1^{er} janvier 2026.

L'augmentation des charges générales tient également à la dégradation structurelle des conditions d'assurance pour les installations de traitement des déchets, en l'absence même d'une sinistralité majeure : rappelons à ce propos la délibération du 17 décembre 2025 attribuant les marchés de dommages aux biens et de bris de machine et constatant une hausse de la prime de 114 K € (soit 16.45%), uniquement contenue par le choix d'une couverture restreinte à l'essentiel.

Malgré ce contexte, l'évolution de l'enveloppe des dépenses réelles, hors fiscalité, est encadrée à moins de 5%, soit 579 K €.

Les **frais de personnel (c/012)** sont adossés, au 1^{er} janvier 2026, à un effectif de **31 agents** publics permanents (30.80 en ETP) en position d'activité, composé comme suit :

Personnel SERTRID	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Titulaires	4	2	20	26
Stagiaires	1	/	4	5
	5	2	24	31

Le nombre d'emplois ouverts au 1^{er} janvier 2026 a baissé de deux unités par rapport à la situation enregistrée au 1^{er} janvier 2025 : il est aujourd'hui de 38 postes à temps complet.

L'enveloppe budgétaire mobilisée est globalement stabilisée (-1.09%) : elle traduit principalement les mesures de carrière (avancements d'échelon et de grade) ainsi que la hausse de la cotisation employeur CNRACL (3 points, de 34.65% à 37.65%).

Les **charges de gestion courantes (c/65)** s'inscrivent à la hausse, compte-tenu principalement d'un changement d'imputation des charges liées à l'informatique en nuage.

Les **charges financières (c/66)** poursuivent une trajectoire baissière.

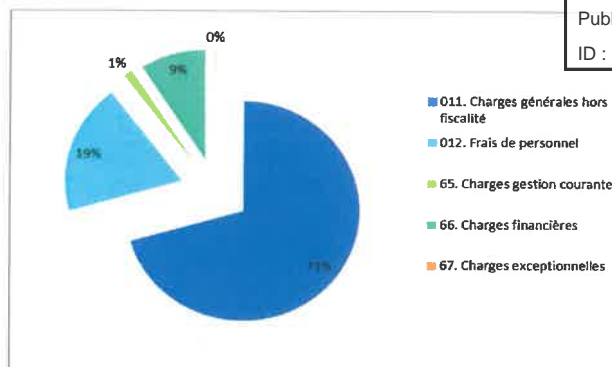
Les **charges spécifiques (c/67)** restent marginales, avec une enveloppe fixée à 10 K €.

Les **opérations d'ordre entre sections (c/042)** sont affichées à 1 312 K €. Ces écritures s'équilibrent budgétairement et participent à la constitution de l'autofinancement.

Dans ce contexte, le syndicat maintient un virement à la section d'investissement significatif de 4.7 M €, représentant plus de 25 % des dépenses totales de fonctionnement hors fiscalité.

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors fiscalité (71% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais de personnel (19%)
- les frais financiers (9%).



Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors fiscalité

3. Section d'investissement

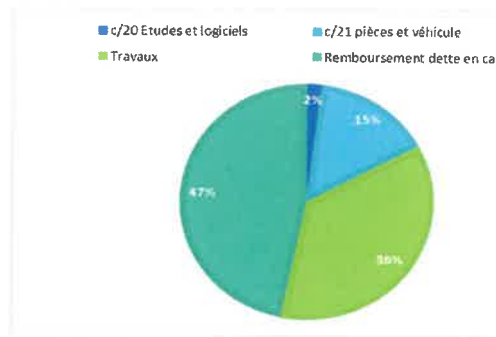
3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

	BP 2025	BP 2026	Écart	Évol*
2031. Etudes	0	100	100	
205. Logiciels	0	10	10	0,00%
2158. Pièces	1 372	751	-621	-45,26%
2182. Véhicules	15	45	30	200,00%
2183. Matériel informatique	0	118	118	
2313. Travaux	2 407	2 167	-240	-9,97%
Total dépenses équipement	3 794	3 191	-603	-15,89%
1641. Remboursement dette en capital	2 669	2 809	140	5,25%
Total dépenses financières	2 669	2 809	140	5,25%
Total dépenses réelles	6 463	6 000	-463	-7,16%
Total dépenses d'ordre	0	15	15	
001. Déficit reporté	2 044	2 227	183	8,95%
Total budget propositions nouvelles	8 507	8 242	-265	-3,12%
Reste à réaliser	640	324	-316	-49,38%
Total inscriptions budgétaires	9 147	8 566	-581	-6,35%

Évolution des dépenses d'investissement en K € par poste, de BP à BP

Les dépenses réelles sont affichées en diminution, sous l'effet essentiellement des dépenses d'équipement, qui correspondent aux besoins identifiés au plan pluriannuel d'investissement. Ces dépenses sont affectées au service exclusif des installations : elles représentent 53% des dépenses réelles de la section.

Les dépenses financières, correspondant au remboursement de la dette en capital, représentent 47% des dépenses réelles de la section. L'augmentation de 140 K € (soit plus de 5%) reflète le profil d'amortissement progressif de l'encours.



Ventilation des dépenses réelles d'investissement

3.2 Détail par poste

Les dépenses d'équipement sont essentiellement issues du Plan Pluriannuel d'Investissement, régulièrement actualisé et « recalé » pour tenir compte, à date, des diagnostics techniques et des orientations. La perspective pluriannuelle présentée lors du débat d'orientations budgétaires du 25 février dernier a mis en évidence une stratégie de long terme.

L'enveloppe de 3.1 M € doit permettre de répondre aux grands enjeux opérationnels :

- Performance thermique et énergétique : 1.51 M € pour l'ensemble fours-chaudières et le groupe turbo-alternateur.
- Conformité environnementale et sécurité : 555 K € dédiés au traitement des fumées et à la sécurité.
- Modernisation numérique : 218 K € consacrés à l'informatique et aux automatismes afin d'améliorer le pilotage de l'usine.

3.3 Etat de l'endettement

Il est présenté chaque année en Comité Syndical, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, un rapport d'information sur l'état de la dette. La dernière présentation de ce rapport est retracée dans la délibération CS 4.06 du 12 novembre 2025.

Sans revenir dans le détail sur le contenu de cette délibération récente et sur les éléments présentés à l'occasion du dernier débat d'orientations budgétaires (délibération CS 1.05 du 19 février 2025), il est simplement rappelé quelques chiffres clés :

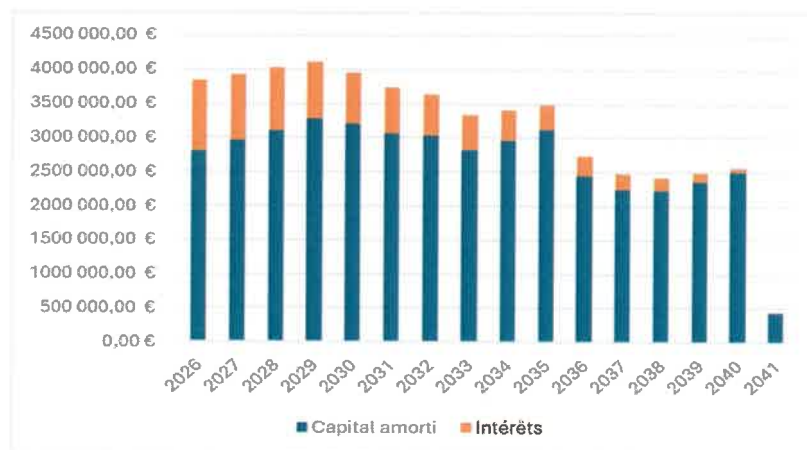
- le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2026 est de 42.57 M €, réparti sur sept lignes, avec un taux moyen de 2.52% ;
- 84% de cet encours est à taux fixe, 16% est à taux variable ; 100% de l'encours relève de la classification Gissler 1A
- le SERTRID a perçu en octobre 2025 le dixième versement du fonds de soutien, soit 1,1 M €.

Déduction faite de ces versements, la créance que le SERTRID détient encore sur l'Etat, via le fonds de soutien, est de 3.33 M €.

Le profil d'encours de dette est un amortissement progressif. Cette dette sera totalement remboursée en 2041, selon l'échéancier suivant :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	42 573 654,37 €	2 808 534,25 €	1 049 025,55 €	3 857 559,80 €	39 765 120,12 €
2027	39 765 120,12 €	2 955 275,51 €	980 004,75 €	3 935 280,26 €	36 809 844,61 €

2028	36 809 844,61 €	3 110 168,18 €	913 289,79 €	4 023 457,97 €	33 699 676,43 €
2029	33 699 676,43 €	3 273 670,18 €	834 667,55 €	4 108 337,73 €	30 426 006,25 €
2030	30 426 006,25 €	3 201 753,50 €	753 599,81 €	3 955 353,31 €	27 224 252,75 €
2031	27 224 252,75 €	3 061 993,66 €	673 162,95 €	3 735 156,61 €	24 162 259,09 €
2032	24 162 259,09 €	3 033 194,43 €	597 146,10 €	3 630 340,53 €	21 129 064,66 €
2033	21 129 064,66 €	2 825 236,26 €	514 837,62 €	3 340 073,88 €	18 303 828,40 €
2034	18 303 828,40 €	2 967 149,07 €	440 654,77 €	3 407 803,84 €	15 336 679,33 €
2035	15 336 679,33 €	3 116 637,35 €	362 491,68 €	3 479 129,03 €	12 220 041,98 €
2036	12 220 041,98 €	2 441 192,05 €	286 585,31 €	2 727 777,36 €	9 778 849,93 €
2037	9 778 849,93 €	2 238 562,51 €	230 187,77 €	2 468 750,28 €	7 540 287,42 €
2038	7 540 287,42 €	2 235 213,16 €	174 496,28 €	2 409 709,44 €	5 305 074,26 €
2039	5 305 074,26 €	2 365 509,99 €	116 979,30 €	2 482 489,29 €	2 939 564,27 €
2040	2 939 564,27 €	2 503 038,19 €	56 601,93 €	2 559 640,12 €	436 526,08 €
2041	436 526,08 €	436 526,08 €	3 546,77 €	440 072,85 €	0,00 €
		42 573 654,37 €	7 987 277,93 €	50 560 932,30 €	



Le remboursement de la dette est assuré par les membres fondateurs du SERTRID, sous la forme d'une part fixe, dont le montant est fixé pour les trois collectivités concernées (GBCA, SMICTOM et CCST) à l'article 6 de nos statuts, expressément modifiés à cette fin par arrêté préfectoral du 19 décembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2026, la capacité de désendettement du syndicat (encours de la dette/épargne brute) est de 26,54 ans.

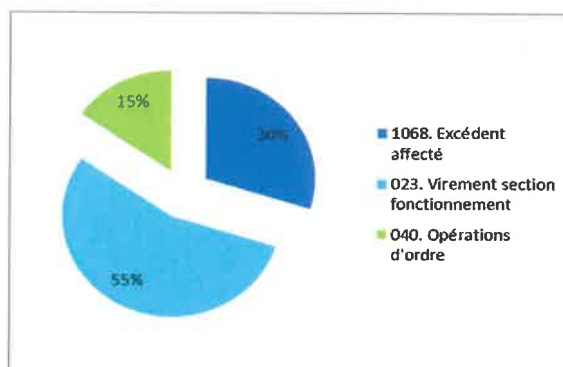
3.4 Recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 est réalisé en totalité sur fonds propres, sans recours à l'emprunt.

	BP 2025	BP 2026	Écart	Évol°
13. Subventions	0	0	0	0,00%
1068. Excédent affecté	2 684	2 551	-133	-4,96%
16. Emprunts	0	0	0	0,00%
024. Produit des cessions	572	0	-572	
Total recettes réelles	3 256	2 551	-705	-21,65%
023. Virement section fonctionnement	4 223	4 703	480	11,37%

040. Opérations d'ordre	1 668	1 317	-356	-21,34%
Total recettes d'ordre	5 891	6 015	124	2,10%
Total propositions nouvelles	9 147	8 566	-581	-6,35%
Reste à réaliser	0	0	0	
Total budget	9 147	8 566	-581	-6,35%

Évolution des recettes en K € par poste, de BP à BP



Ventilation des recettes d'investissement

Le SERTRID parvient à concilier sa ligne directrice de désendettement avec les exigences d'investissement nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi ses capacités de développement.

4. Autres éléments de présentation

4.1 Déchets végétaux

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation et sur les orientations déjà actées (tarification).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est détaillé ci-après.

Dépenses		Recettes	
Prestation de service	746 336,00 €	Facturation du service	972 900,00 €
<i>dont transport</i>	365 918,00 €	<i>dont GBCA</i>	544 824,00 €
<i>dont traitement</i>	380 418,00 €	<i>dont SMICTOM</i>	239 982,00 €
Location de bennes	10 000,00 €	<i>dont CCST</i>	188 094,00 €
Réparation de bennes	30 000,00 €		
Total 1	786 336,00 €		
Frais de gestion (8,50%)	66 838,56 €		
Total 2	66 838,56 €		
Dépenses (1+2)	853 174,56 €		
Solde disponible	119 725,44 €		
Dépenses totales	972 900,00 €	Recettes totales	972 900,00 €

4.2 Traitement des biodéchets

Le SERTRID assure le traitement des biodéchets collectés, dans les conditions suivantes :

- pour le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et la CCST, dans le cadre d'une convention passée avec le SM 4, en vue de mutualiser les installations de traitement respectives des deux syndicats, soit la plateforme de compostage d'Aspach-le-Haut du SM4 pour les biodéchets, l'UVE de Bourogne pour les OMr (délibérations CS 3.05 du 4 mai 2022, CS 4.07 du 7 juin 2023 et CS 7.19 du 13 décembre 2023).
- pour le GBCA, dans le cadre d'un groupement de commande (délibération CS 3.05 du 26 avril 2023), le lot n° 4 (fourniture de points de collecte aériens (PAV), prestations de collecte et de traitement des biodéchets collectés dans ces PAV) ayant été attribué à AGRIVALOR ENERGIE.

Il a été collecté par nos entités en 2025 un gisement de 1 489 tonnes, dont le traitement a été externalisé par le SERTRID dans les conditions précisées ci-avant.

L'enveloppe prévisionnelle, équilibrée en dépenses et en recettes, s'établit pour l'exercice à 183 K €.

5. Niveaux des capacités d'autofinancement

Autofinancement	Pour mémoire	Projections	Écart	Évol°
	BP 2025	BP 2026	n/n-1	n/n-1
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	14 680	15 417	737	5,02%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	13 334	13 813	479	3,59%
CAF brute	1 346	1 604	258	19,17%
<i>Remboursement dette en capital</i>	2 669	2 809		
CAF nette	-1 323	-1 205	118	8,92%
<i>Dépenses réelles inv. (hors c/16)</i>	3 794	3 191	-603	-15,89%
Emprunt nouveau	0	0	0	
Besoin de financement	5 117	4 396	-721	-14,09%

Constitution de l'autofinancement

Le projet de budget fait apparaître une CAF brute en progression, avec une CAF nette qui reste toutefois négative. L'équilibre budgétaire est obtenu par la reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2025.

En synthèse, cette proposition de budget fait ressortir :

- une capacité opérationnelle : avec un gisement prévisionnel de près de 72 000 tonnes, le syndicat sécurise les recettes d'exploitation et confirme l'attractivité des installations.
- une trajectoire d'investissement qui met l'accent sur le préventif, envisagé dans la durée pour une approche de performance opérationnelle.
- un autofinancement qui exclut, en 2026 encore, tout recours à de nouveaux emprunts.
- la préparation des évolutions rendues nécessaires par le projet de réseau de chaleur à l'échelle de l'agglomération belfortaine.

Le Comité Syndical :

- **ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au budget primitif 2026, parmi lesquels la note de présentation et le projet de budget,**

- après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, par 12 (douze) voix pour, 0 (zéro) voix contre, 0 (zéro) abstention, le budget primitif 2026 équilibré suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	19 828 403.26 €	8 566 779.08 €	28 395 182.34 €
Recettes	19 828 403.26 €	8 566 779.08 €	28 395 182.34 €

- **DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Président pour effectuer des mouvements de crédits entre chapitres (hors chapitre 12-frais de personnel), dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.09
Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité,
Environnement et Energie) :
Politique et Engagement 2026

RAPPORT
Présenté par Monsieur Patrick MIESCH
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.
Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.09

**Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité,
Environnement et Energie) :
Politique et Engagement 2026**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Patrick MIESCH
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que les installations du SERTRID sont triplement certifiées, dans le cadre d'un système intégré qui couvre la performance environnementale (certification ISO 14001), la performance en santé et sécurité au travail (ISO 45001), la performance énergétique (ISO 50001).

La durée de validité des certificats est de trois ans ; un audit de suivi a lieu chaque année durant la période précitée, l'audit de renouvellement intervenant à chaque fin de période.

Étant précisé que le dernier renouvellement des certificats est intervenu en 2024.

La revue de direction annuelle du système de management HS2E s'est tenue le 5 mars dernier : elle a permis de confirmer que celui-ci était toujours approprié, suffisant et efficace.

Cette même revue de Direction a, enfin, arrêté les projets de Politique et d'Engagement HS2E pour l'année 2026 (documents joints).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE la politique et l'engagement HS2E, tels que proposés pour 2026.**

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026**

Le Président,



Roger LAUQUIN



ENGAGEMENT HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT ENERGIE 2026

Au regard des enjeux environnementaux, énergétiques et sécurité liés à ses activités, le SERTRID, acteur permanent de la préservation de l'environnement, de l'énergie au service des collectivités et de la sécurité au service de ses agents et des tiers, **a fait certifier sur l'Ecopôle de Bourogne, ses systèmes de management de l'environnement, de la sécurité et de l'énergie selon les normes ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001.** Cette triple certification permet de garantir une qualité environnementale et énergétique exemplaire à ses habitants, et une sécurité irréprochable à ses agents et collaborateurs.

Toujours dans une démarche d'amélioration continue, le SERTRID s'engage sur l'ensemble de ses installations à :

- **Respecter la réglementation et les autres exigences ;**
- **Prévenir les risques de pollutions et d'accidents ;**
- **Prévenir les risques pouvant aboutir aux accidents de services ;**
- **Améliorer la maîtrise des rejets atmosphériques et aqueux ;**
- **Surveiller ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières ;**
- **Mettre en place des moyens adaptés afin d'atteindre les objectifs environnementaux, énergétiques et sécurités fixés ;**
- **Tendre à l'excellence en termes de politique Hygiène Sécurité, Environnement et Energie.**

Dans le respect de ces engagements permanents, nous avons fixé pour 2026 les objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité des installations
- Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail
- Améliorer le nettoyage de l'usine
- Améliorer la communication HS2E
- Améliorer la connaissance des risques
- Améliorer la conformité règlementaire
- Limiter les pollutions
- Améliorer la performance énergétique

Pour atteindre ces objectifs, nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens techniques, humains et financiers, nécessaires.

A Bourogne, le **09 AVR. 2026**

Philippe BRIQUET
Directeur général des
services





Politique Environnement, Sécurité et Energie

Dans sa mission quotidienne de traitement des déchets, le SERTRID s'inscrit comme *un acteur permanent de la préservation de l'environnement, de la sécurité et de l'énergie au service des collectivités et de ses collaborateurs*. Conscient de l'impact de ses activités, le SERTRID attache une attention toute particulière au fait d'être à la fois moteur et exemplaire dans ces trois domaines. La politique environnementale, énergétique et sécurité menée par le SERTRID s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue et de transparence, visant à préserver les ressources naturelles et humaines et de réduire les besoins énergétiques afin de garantir une qualité environnementale exemplaire ainsi que l'amélioration des performances énergétiques, économiques, techniques et sociales.

Afin de mener à bien cette démarche, le SERTRID s'engage sur l'ensemble des installations à :



Prévenir les pollutions environnementales potentielles en améliorant la maîtrise des

rejets atmosphériques et aqueux en surveillant nos consommations d'eau et de matières premières et en mettant en place des moyens adaptés afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés.



Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et des tiers avec une priorité absolue

de garantir un environnement de travail exempt de dangers en développant notre culture sécurité pour atteindre une implication totale de chacun.



Améliorer la performance énergétique en réduisant nos consommations par une meilleure

maîtrise de celles-ci, **en optimisant notre valorisation, en encourageant l'achat de produits et de services économes en énergie et en privilégiant pour toute conception nouvelle une optique d'amélioration de la performance énergétique.**



Respecter nos exigences réglementaires contractuelles, légales, et autres à l'aide d'un

outil efficace de gestion de la conformité.

Le SERTRID s'oblige à mettre en avant sa maîtrise technique, Sécurité, Energie et Environnement auprès des administrations ainsi qu'à garantir les ressources nécessaires et la disponibilité de l'information aux citoyens, élus, salariés et partenaires, notamment au travers de la commission de suivi de site afin d'atteindre les objectifs et cibles. Ces derniers seront revus annuellement lors de la revue de management. Dans cette démarche de recherche de performance, de préoccupation environnementale, je compte sur chacun d'entre vous : élus, direction et personnel, pour adhérer à ces enjeux dans votre activité quotidienne et vous impliquer personnellement dans cette dynamique de progrès afin de tendre à l'excellence en termes de politique environnementale, énergétique et sécurité.

Je m'engage personnellement à assumer la responsabilité de l'efficacité du système de management et à soutenir l'ensemble des acteurs pour qu'ils contribuent à ce système, et en particulier les autres rôles managériaux pertinents afin de démontrer les responsabilités de ceux-ci dans leurs domaines respectifs.

Bourogne, le **09 AVR. 2026**

Le Président du SERTRID,





Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.10
Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité,
Environnement, Energie) : crédits spécifiques
Programme de management 2026

RAPPORT
Présenté par Monsieur Patrick MIESCH
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.10

**Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité,
Environnement, Energie) : crédits spécifiques
Programme de management 2026**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Patrick MIESCH
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que les installations du SERTRID sont triplement certifiées, dans le cadre d'un système intégré qui couvre à la fois la performance environnementale (certification ISO 14001), la performance en santé et sécurité au travail (ISO 45001) et la performance énergétique (ISO 50001).

Lors de la revue de direction du système de management HS2E du 5 mars dernier, le programme de management 2026 a été arrêté.

Dans la continuité, Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il convient désormais d'adopter, dans une décision spécifique, les crédits adossés aux objectifs affichés au titre des certifications ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001.

Cette exigence répond à la nécessité de formaliser la traçabilité des orientations qui ont été validées.

Les actions retenues en 2026, et pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, sont les suivantes :

Actions du PMHS2E 2026	Budget HT
Action qualité de vie au travail	350 €
Changement deuxième siège pontier	46 480 €
Protections auditives moulées	1 000 €
Création d'un palan entre le local scalpeur et la plateforme fours	20 000 €
Système lumineux quai de déchargement	35 000 €
Fermeture du mâchefers partie scalpeur, T4 secours et T0	10 000 €
Passage des derniers bus incendie en synteso et mise en place de déclencheurs manuels étanches	32 000 €
Rénovation trémies sous chaudière ligne 2	35 000 €
Achat d'une trémie pour remise en big bag des refioms	10 000 €
Installation d'une caméra dans l'un des fours	20 000 €
Mesure des rejets atmosphériques sur les deux lignes	18 750 €
Essai d'un autre type d'urée pour le traitement des NOx	8 280 €

Essai d'un autre type de HOK pour le traitement des dioxines, furanes et métaux	8 100 €
Intégration des calorifuges dans les portes des filtres à manches	20 000 €
Installation d'un analyseur de silice et phosphate en continu sur les eaux chaudière	120 000 €
Achat et installation de panneaux inconel sur la ligne 2	160 000 €
	544 960 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE l'enveloppe budgétaire 2026 affectée au programme de management HS2E.**

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourgne, le 8 avril 2026**

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.11
Rapport d'activité 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.
Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.11

Rapport d'activité 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le SERTRID établit pour chaque exercice un rapport d'activité, prévu à l'article L 5211-39 du CGCT, dont les dispositions lui sont rendues applicables par renvoi de l'article L 5711-1 visant les syndicats mixtes fermés :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale".

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SERTRID pour l'année 2025, tel qu'annexé au présent rapport.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Le Président



Roger LAUQUIN



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.12
Marché de transport
et de traitement des mâchefers

RAPPORT
Présenté par Monsieur Pierre VALLAT
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.12

Marché de transport et de traitement de mâchefers

RAPPORT
Présenté par Monsieur Pierre VALLAT
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président informe les membres de l'assemblée délibérante que le SERTRID a procédé à une consultation concernant « le transport et le traitement de déchets en provenance de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bourgne ».

Les caractéristiques de cette consultation sont les suivantes :

I - Type de procédure

Marché public, passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique.

II - Descriptif

La prestation est divisée en trois lots :

- lot n°1 : 0 à 20 000 tonnes (déferraillé).
- lot n°2 : 0 à 20 000 tonnes (non déferraillé).
- lot n°3 : 0 à 20 000 tonnes en centre d'enfouissement technique (CET).

Le marché porte sur une durée de deux ans, à compter de la date de notification.

III - Critère de jugement des offres

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction du critère unique du prix le plus bas.

IV - Déroulement de la procédure

Une publicité a été envoyée simultanément au J.O.U.E et au B.O.A.M.P le 101 février 2026. La remise des offres a été fixée au 24 mars 2026 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} avril 2026 a attribué le marché comme suit :

	Intitulé	Entreprise attributaire	Montant HT/T
Lot n° 1	Valorisation du mâchefer déferraillé	VERMOT TP	36.50 €
Lot n° 2	Valorisation du mâchefer non déferraillé	LINGENHELD ENVIRONNEMENT	41.00 €
Lot n° 3	Mise en Centre d'Enfouissement Technique	SARPI MINERAL FRANCE	185.00 €

Le Comité Syndical, ayant reçu préalablement communication de l'ensemble des pièces constitutives du marché et en ayant pris connaissance, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché, objet du présent rapport, avec les entreprises attributaires, aux conditions énoncées ci-dessus.**

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 8 avril 2026

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

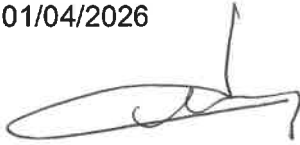
Nombre de membres en exercice : 18 titulaires
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2026

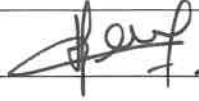








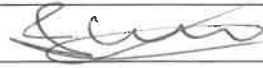


Présenté par Le Président (1),
A Bourgne, le 01/04/2026
Le Président



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Comité Syndical (2), réuni en session ordinaire
 A Bourgne, le 01/04/2026

Les membres du Comité Syndical (2) (3) :

ANDERHUEBER Jean-Luc	
BESANCON Thierry	
BOILLETOT Eric	
BONIN Jacques	
BRESSON François	
CARDOT Eric	
CERF Bernard	
CHALLANT Philippe	
CHIPAUX Jacky	
CONSTANTAKATOS Miltiades	
DEMESY Laurent	
DEMOUGE Patrick	
DUPREZ Jean-Jacques	
EHRET Emile	
FIETIER Pierre	
FRIEZ Marie- Laure	
GUYOD Stéphane	
HERZOG Jean-Marie	
HUGARD Jean-Marie	
IVOL Marie-Hélène	
JEANNIN Dominique	
JELICIC Nikola	
KNEIP Tony	
LAUQUIN Roger	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	
MESLOT Damien	
MIESCH Patrick	
PATTE Thierry	

Envoyé en préfecture le 09/04/2026


Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 090-259000735-20260401-BP_2026-BF



V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

PLUMELEUR Julien	
RAYOT Christian	
STASCHE Henri	
TESTON Yves	
VALLAT Pierre	
VOLA Yves	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en Préfecture le, et de la publication le

A Bourgne, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

CA 2025 - IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE		IV	C3.1
PRESENTATION PAR NATURE			

Présentation agrégée par nature						
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A110	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A115	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A120	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A125	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A130	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A135	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A140	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A145	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A150	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A155	1 207 794.22 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 207 794.22 €	0.00 €
A165	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A225	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)						
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées	
A105	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A110	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A115	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A120	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A125	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A130	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A135	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A140	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A145	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A150	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A155	1 207 794.22 €	0.00 €	0.00 €	1 207 794.22 €	0.00 €	
A165	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
A225	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total	1 207 794.22 €	0.00 €	0.00 €	1 207 794.22 €	0.00 €	

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A110 Autres immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A120 Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A125 Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A130 Réseaux et installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A135 Réseaux divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A150 Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A155 Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A165 Immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A225 Opérations pour le compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0-5 Gestion des fonds européens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1 Sécurité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4-3 APA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
5 Aménagement des territoires et habitat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6 Action économique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
7 Environnement	1 207 794.22 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 207 794.22 €	0.00 €
8 Transports	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 090-259000735-20260401-CS010426_IV_C3-BF

Berger
Levrault

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0-5 Gestion des fonds européens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1 Sécurité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4-3 APA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
5 Aménagement des territoires et habitat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6 Action économique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
7 Environnement	1 207 794.22 €	0.00 €	0.00 €	1 207 794.22 €	0.00 €
8 Transports	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0-5 Gestion des fonds européens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1 Sécurité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4-3 APA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
5 Aménagement des territoires et habitat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6 Action économique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
7 Environnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
8 Transports	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Axe 1^{er} atténuation du changement climatique ;

Axe 2^e adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3^e gestion des ressources en eau ;

Axe 4^e transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5^e prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6^e préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1^{er} ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1^{er} et 6^e.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors

remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.05
Compte de Gestion 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.
Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMBLEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCIAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.05

Compte de gestion 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2025 du trésorier du SERTRID, tel qu'annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte de gestion 2025 du Trésorier.**

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourgne, le 8 avril 2026

Le Président



Roger LAUQUEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 090004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT 1

ETABLISSEMENT : SERTRID

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

32800 - SERTRID

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 331 306,76	25 224 403,90	38 555 710,66
Titres de recette émis (b)	8 304 499,82	21 220 467,40	29 524 967,22
Réductions de titres (c)	28,24	53 266,74	53 294,98
Recettes nettes (d = b - c)	8 304 471,58	21 167 200,66	29 471 672,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 929 591,76	25 224 403,90	38 153 995,66
Mandats émis (f)	8 487 267,38	19 103 856,61	27 591 123,99
Annulations de mandats (g)		338 274,92	338 274,92
Dépenses nettes (h = f - g)	8 487 267,38	18 765 581,69	27 252 849,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 401 618,97	2 218 823,17
(h - d) Déficit	182 795,80		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 090004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT 1

ETABLISSEMENT : SERTRID

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32800 - SERTRID

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-2 043 820,19		-182 795,80		-2 226 615,99
Fonctionnement	7 229 366,81	2 684 264,44	2 401 618,97		6 946 721,34
TOTAL I	5 185 546,62	2 684 264,44	2 218 823,17		4 720 105,35
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 185 546,62	2 684 264,44	2 218 823,17		4 720 105,35



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.06
Compte Administratif 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Président de séance

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Nombre de votants : 11 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote).

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.06

Compte administratif 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
 Président de séance

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à son adoption hors présence du Président.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2025, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

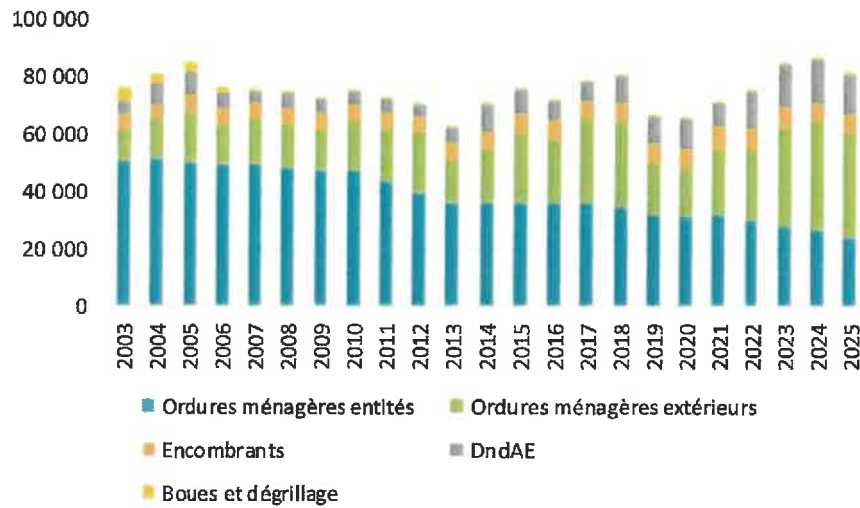
	Mouvements comptables de l'exercice			Restes à réaliser investissement	Total mouvements et RAR
	Fonctionnement	Investissement	Total		
Dépenses	18 765 581,69 €	8 487 267,38 €	27 252 849,07 €	324 663,09 €	27 577 512,16 €
Recettes	21 167 200,66 €	8 304 471,58 €	29 471 672,24 €	0,00 €	29 471 672,24 €
Résultat de l'exercice	2 401 618,97 €	-182 795,80 €	2 218 823,17 €	-324 663,09 €	1 894 160,08 €
Résultat antérieur reporté	4 545 102,37 €	-2 043 820,19 €	2 501 282,18 €		2 501 282,18 €
Résultat de clôture	6 946 721,34 €	-2 226 615,99 €	4 720 105,35 €	-324 663,09 €	4 395 442,26 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Pour 2025, ces restes à réaliser concernent uniquement des dépenses :

c/20 Concessions et droits	1 K €
c/21 Matériel	38 K €
c/23 Travaux	285 K €
Total	324 K €

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière issue du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Écopôle. L'exercice 2025, certes inférieur au fonctionnement au nominal des exercices 2023 et 2024, n'en est pas moins de bonne tenue, avec 81 034 tonnes traitées : le SERTRID a ainsi enchaîné durant la période 2023-2025 trois exercices consécutifs au-delà de 80 000 tonnes.



Évolution des gisements traités, de 2003 à 2025

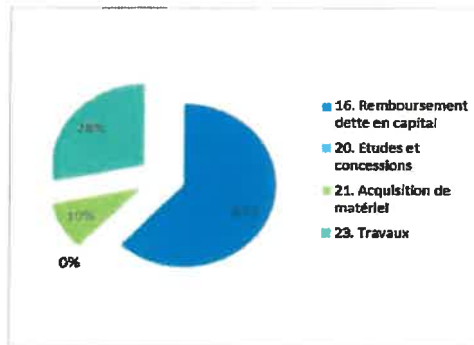
1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble

	2023	2024	2025	Ecart	Evol*
20. Frais d'études	12	1	6	5	500,00%
21. Acquisition de matériel	946	570	411	-159	-27,89%
23. Travaux	1 446	816	1 220	404	49,51%
Total dépenses d'équipement	2 404	1 387	1 637	250	18,02%
16. Remboursement dette en capital	2 664	2 537	2 669	132	5,20%
16. Remboursement anticipé	2 992	0	0	0	
Total dépenses financières	5 656	2 537	2 669	132	5,20%
Total dépenses réelles	8 060	3 924	4 306	382	9,73%
Dépenses d'ordre	56	56	4 181	4 125	
Total dépenses section invt	8 116	3 980	8 487	4 507	

Les dépenses réelles d'investissement apparaissent en progression de près de 10 % par rapport à 2025.

Elles sont constituées à 62% des dépenses financières (remboursement de la dette en capital) et à 38% des dépenses d'équipement.



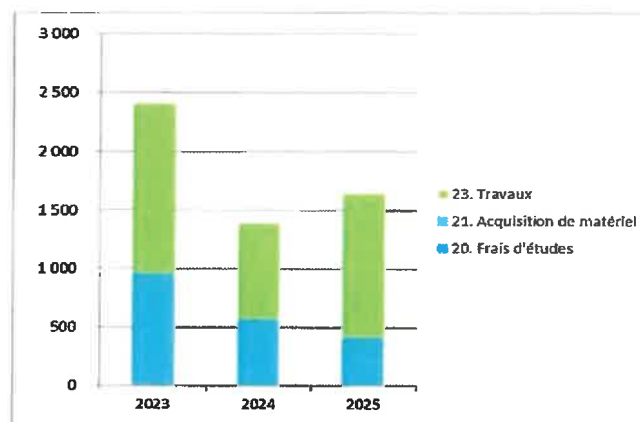
Les dépenses d'ordre retracent principalement les écritures de sortie de l'actif du site de Danjoutin. Si ces mouvements augmentent mécaniquement le total des mouvements des deux sections, ils s'équilibrent en dépenses et en recettes et sont dans sans impact sur le résultat de l'exercice.

1.2 Dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement est en hausse par rapport à 2024 : 250 K € soit 18%. Avec 1,6 M € pour l'exercice, il s'inscrit globalement dans la moyenne annuelle de la période 2023-2025.

Les enveloppes initialement réservées à titre d'anticipation au niveau du PPI, notamment en ce qui concerne le changement d'un convoyeur mâchefers (594 K €) et le changement de technologie des pompes alimentaires (560 K €) n'ont, en définitive, pas été mobilisées : dans le premier cas, un protocole transactionnel a permis la reprise des travaux par l'entreprise concernée dans les conditions prévues par le marché d'origine, avec en contrepartie, le versement par le SERTRID d'une indemnité de 70 K € couvrant partiellement les travaux d'amélioration (délibération CS 3.08 du 21 mai 2025) ; dans le second, la mise en place d'un monitoring a permis de maintenir la technologie existante.

Sur ces bases le taux de réalisation du PPI est de 62% ; ce taux passe à 74% en incluant les restes à réaliser.



Évolution des dépenses d'équipement 2023-2025 en K €

Les enveloppes mobilisées concernent principalement l'ensemble fours chaudières (542 K €), le filtre à manches (202 K €), la zone mâchefers et ses convoyeurs (64 K €), le remplacement d'un siège pontier (56 K €), le remplacement du portique de détection de radioactivité (32 K €), diverses vannes et pompes (24 K €).

L'effort d'investissement est au service d'un objectif majeur, l'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

1.3 Dépenses financières

Les dépenses financières représentent 62% des dépenses réelles, soit 2,6 M € pour l'exercice.

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 11,09 ans. Ce ratio détermine le nombre d'années qui serait nécessaire pour éteindre totalement la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute annuelle.

Ainsi, malgré une pression sur les charges de gestion, les remboursements anticipés réalisés en 2023 portent leurs fruits, permettant de conserver une structure financière saine.

2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont des recettes propres, soit principalement : dotations et réserves (excédent capitalisé, représentant 32% du montant total des recettes), opérations d'ordre entre sections (amortissements, provisions, écritures de sortie de l'actif du site de Danjoutin) (68% du montant total des recettes).

Excédent affecté	2 684
Opérations d'ordre entre sections	5 617
Autres recettes	3
Recettes d'investissement 2025, en K €	8 304

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements. La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance des installations.

3. Dépenses de fonctionnement

3.1 Vue d'ensemble

Afin de permettre une comparaison à périmètre constant, les données 2023 et 2024 ont fait l'objet d'un retraitement, en neutralisant l'impact budgétaire du traitement des recyclables et de l'exploitation du quai de transfert. Rappelons en effet que ces deux volets ne sont plus pris en compte à partir de 2025.

Comptes administratifs, en K €	2023	2024	2025	Écart n/n-1	Évol n/n-1
	hors fiscalité				
011. Charges générales	7 409	7 537	8 029	492	6,53%
012. Frais de personnel	2 021	2 121	2 053	-68	-3,21%
65. Charges de gestion courante	108	56	563	507	905,36%
Total dépenses gestion courante	9 538	9 714	10 645	931	9,58%
66. Charges financières	1 416	1 315	1 143	-172	-13,08%
67. Charges exceptionnelles	-15	56	0	-56	-100,00%
Total dépenses réelles	10 939	11 085	11 788	703	6,34%

Sur ces bases, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, entendue hors fiscalité (principalement TGAP), s'établit à 703 K € (+ 6.34%) par rapport à l'exercice 2024.

3.2 Dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante progressent de plus de 9 %, soit 931 K €.

Cette évolution est principalement marquée au niveau des charges générales (chapitre 011) et des charges de gestion courante (chapitre 65). Trois postes expliquent cette augmentation globale :

- les charges générales : le poste « Assurances » (+ 199 K €) subit la crise du marché de l'assurance industrielle, plaçant le SERTRID de manière brutale face à des augmentations exogènes, malgré une sinistralité nulle ; le poste « Prestations de service » (+ 215 K €) est notamment impacté par les conditions tarifaires des marchés attribués.
- les charges de gestion courante : le bilan est impacté par une admission en créance éteinte de 508 K €.

A l'inverse, les « Charges de personnel » diminuent de plus de 3%, dans un contexte où, notamment, le nombre d'emplois permanents a baissé de deux unités en 2025, pour s'établir désormais à 38 postes ouverts.

Les « Charges financières » reculent de 13% (172 K €), conséquence d'un effet « taux » et des remboursements anticipés effectués en 2023.

3.3 Focus sur les charges générales

Le poste « Charges générales » progresse de plus de 6.53%, soit 492 K € par rapport à 2025.

	Montant en K €	Part sur totalité
Prestations de service	2 455	30,57%
Maintenance-entretien	1 165	14,51%
Réactifs	834	10,39%
Energie	552	6,88%
Assurances	819	10,20%
Petit équipement	620	7,72%
Autres	764	9,52%
Entretien bâtiments / nettoyage	377	4,70%
Locations	120	1,49%
Combustibles-carburants	182	2,27%
Analyses et contrôles	141	1,75%
	8 029	100%

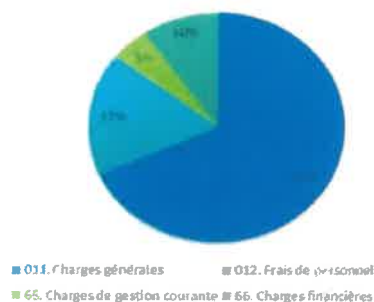
Les augmentations les plus significatives concernent les postes « Assurances » : 199 K €, soit 32.10% et « Prestations de service » : 215 K €, soit 9.46% (voir supra § 3.2).

Les prestations de service sont constituées comme suit :

	Montant en K €	Part sur totalité
Transport et traitement déchets verts	885	36,05%
Traitement des REFIOM	594	24,20%
Traitement des mâchefers	440	17,92%
Broyage des encombrants	185	7,53%
Autres	242	9,86%
Traitement des biodéchets	109	4,44%
	2 455	100%

3.4 Structure des dépenses de fonctionnement

Les postes « Charges générales » et « Frais de personnel » sont structurellement prépondérants dans la constitution des dépenses réelles de fonctionnement, respectivement à hauteur de 68% et de 17%.



Répartition des dépenses de fonctionnement 2025, hors fiscalité

4. Recettes de fonctionnement

Afin de permettre une comparaison à périmètre constant entre les exercices, la même approche est retenue que pour l'évolution des dépenses (voir supra § 3).

	2023	2024	2025	Ecart	Evol*
013. Atténuation de charges	33	37	62	25	67,57%
70688. Produit des services	11 685	11 498	11 363	-135	-1,17%
70878. TGAP encaissée	1 088	1 213	1 197	-16	-1,32%
74. Participations	3 090	3 090	3 090	0	0,00%
75. Autres produits gest ^a courante	0	452	115	-337	-74,56%
Total recettes gestion des services	15 896	16 290	15 827	-463	-2,84%
76. Produits financiers	580	580	580	0	0,00%
77. Produits spécifiques	106	1	590	589	
Total recettes réelles	16 582	16 871	16 997	126	0,75%

Évolution recettes réelles 2023-2025, en K €

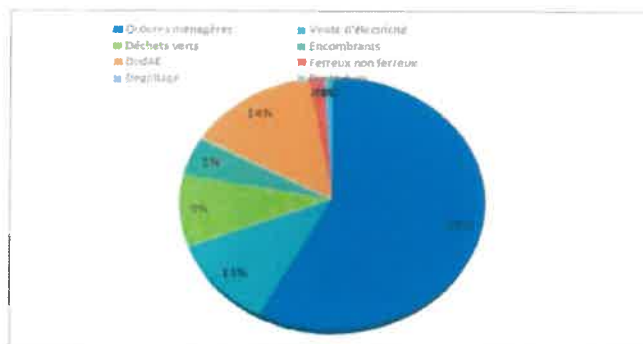
Le SERTRID a su stabiliser son bloc recettes à un niveau élevé, sous l'effet notamment des ajustements tarifaires de l'exercice et d'un niveau d'apports supérieur à 80 000 tonnes pour la troisième année consécutive.

Dans le détail, le produit des services (c/706888) se constitue comme suit :

	2023	2024	2025	Ecart n/n-1	Evol°
Ordures ménagères	6 093	6 581	6 568	-13	-0,20%
Vente d'électricité	2 239	1 153	1 276	123	10,67%
Déchets verts	905	1 059	1 050	-9	-0,85%
Encombrants	563	556	585	29	5,22%
DndAE	1 672	1 825	1 577	-248	-13,59%
Ferreux-non ferreux	177	230	192	-38	-16,52%
Biodéchets	30	89	110	21	23,60%
Dégrillage-boues	6	5	5	0	0,00%
Total	11 685	11 498	11 363	-135	-1,17%

Ventilation du produit des services 2023-2025, en K €

Les recettes du traitement par incinération représentent 77% du montant total des produits d'exploitation.



Ventilation du produit des services 2025

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

16 211 tonnes ont été collectées, transportées et traitées durant la période de référence. Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2025, sont présentés ci-après.

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	885 493,24 €	Facturation du service	1 050 294,81 €
<i>dont transport</i>	465 863,06 €	<i>dont GBCA</i>	590 216,71 €
<i>dont traitement</i>	419 630,18 €	<i>dont SMICTOM</i>	260 892,69 €
Location de bennes	8 631,03 €	<i>dont CCST</i>	199 185,41 €
Réparation de bennes	27 230,00 €		
Acquisition de bennes	0,00 €		



Autres	0,00 €		
sous-total 1	921 354,27 €		
Frais de gestion (8,50%)	78 315,11 €		
sous-total 2	78 315,11 €		
Dépenses (1+2)	999 669,38 €		
Solde disponible	50 625,43 €		
Dépenses totales	1 050 294,81 €	Recettes totales	1 050 294,81 €

5.2 Capacité d'autofinancement

	en K €
Recettes réelles de fonctionnement	16 997
Dépenses réelles de fonctionnement	13 159
CAF brute	3 838
Remboursement capital de la dette	2 669
CAF nette	1 169

Bien que la CAF nette ne couvre pas l'intégralité des dépenses d'équipement de l'exercice, le syndicat fait le choix de mobiliser l'excédent cumulé (fonds de roulement) pour répondre aux besoins d'investissement sans impacter son profil d'endettement.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	résultat de l'exercice	1 481	3 592	8 069	3 626	2 847	2 401
	résultat de clôture	3 481	4 649	9 610	10 987	7 229	6 946
Investissement	résultat de l'exercice	-1 454	-1 160	1 079	-4 487	4 201	-182
	résultat cumulé	-1 677	-2 837	-1 758	-6 245	-2 044	-2 226
	résultat de clôture cumulé	1 804	1 812	7 852	4 742	5 185	4 720

En synthèse,

L'exercice 2025 reste un exercice de bonne tenue, adossé à une base solide en termes de gisements traités et qui se conclut avec des résultats excédentaires.

Le compte administratif démontre la résilience du SERTRID : des résultats d'exploitation de haut niveau, avec le seuil des 80 000 tonnes traitées dépassé pour la troisième année consécutive, au service d'une trajectoire financière qui préserve nos capacités futures sans recours à l'emprunt.

La solidité du résultat de clôture permet d'aborder sereinement les enjeux à venir.

Le Comité Syndical :

- sous la présidence de Monsieur Jacques BONIN et hors présence de Monsieur le Président, celui-ci s'étant retiré au moment du vote,
 - ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au compte administratif 2025, parmi lesquels la note de présentation,
 - après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, par 11 (onze) voix Pour, 0 (zéro) voix Contre, 0 (zéro) Abstention, le compte administratif 2025, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ci-avant.
- **CONSTATE** la concordance de ces résultats avec ceux du Compte de Gestion.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourgogne, le 8 avril 2026

Le Président de

Jacques B...



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.07
Affectation du résultat 2025

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le premier jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Emile EHRET, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégué suppléant avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.
Nombre de votants : 12.

Étaient absents/excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Dominique JEANNIN, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Eric BOILLETOT. - **CCST** : /.

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Laurent DEMESY, Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : MM. Patrick CARDOT, Jean-Marie HUGARD, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 1^{er} avril 2026

CS - 2.07

Affectation du résultat 2025

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	18 765 581,69 €
Recettes (b)	21 167 200,66 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	2 401 618,97 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	4 545 102,37 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	6 946 721,34 €
Investissement	
Dépenses (a)	8 487 267,38 €
Recettes (b)	8 304 471,58 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-182 795,80 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	-2 043 820,19 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	-2 226 615,99 €
Restes à réaliser dépenses	324 663,09 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Solde (f)	-324 663,09 €
Besoin de financement de l'investissement (g=e+f)	-2 551 279,08 €

En rapprochant les deux sections, on constate donc :

Résultats 2025	
Excédent de fonctionnement	6 946 721,34 €
Besoin de financement de l'investissement	-2 551 279,08 €
Solde global de clôture	4 395 442,26 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affecte comme suit le résultat 2025 au budget primitif 2026 :

Au compte 1068	2 551 279,08 €
Dotation complémentaire c/1068	0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement compte 002	4 395 442,26 €

Enfin, et sans qu'il soit besoin d'en délibérer, le résultat de la section d'investissement (voir supra rubrique e) est repris au budget primitif.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 1^{er} avril 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2025**

Le Président

Roger LAFOUR



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

N°	Article	Désignation	Opération	Fonction	Montant	Tiers	
						Commentaire	
120	travaux de fumisterie	marché 22/18		DAMRYS			
2313	Constructions			7213	40 055.00 €		
				Total engagement	40 055.00 €		
394	pont levis scalpeur L1	BC2025/326		METALART			
2158	Autres inst.,matériel,outil. tech			7213	23 900.00 €		
				Total engagement	23 900.00 €		
844	modernisation pour mise en securité du mont	BC2025/813		HTIS			
2313	Constructions			7213	39 280.00 €		
				Total engagement	39 280.00 €		
845	repl batteries de condensateurs	BC2025/814		EITE STRASSER			
2158	Autres inst.,matériel,outil. tech			7213	14 999.59 €		
				Total engagement	14 999.59 €		
867	réfection FAM ligne2	marché 2024 22		ACTIOMS			
2313	Constructions			7213	9 198.00 €		
				Total engagement	9 198.00 €		
869	four et rempl tiroirs alimentat	marché 2024 20		ACTIOMS			
2313	Constructions			7213	8 223.00 €		
				Total engagement	8 223.00 €		
1164	instal syst extinct° auto grp hydrauliques	marché 2025/13		SIEMENS ENERGY SAS			
2313	Constructions			7213	3 097.50 €		
				Total engagement	3 097.50 €		

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

N°	Désignation	Article	Opération	Fonction	Montant	Tiers	Commentaire
1165	rempl moteurs+variateurs pompes alimentaire marché 2025/14			SPIE INDUSTRIE ET TERTIAI			
2313	Constructions		7213		103 680.00 €		
				Total engagement	103 680.00 €		
1279	achat option truckflow		BC2025/1279	PRECIA MOLEN SERVICE			
2051	Concessions, droits similaires		7213		750.00 €		
				Total engagement	750.00 €		
1336	remplacement grille MARTIN L2		marché 2023/09 tranche optionnelle	MARTIN SERVICES SAS			
2313	Constructions		7213		35 000.00 €		
				Total engagement	35 000.00 €		
1340	rempl sièges commandes pont OM - tr. Optio		marché 2025 10	EACD-alt			
2313	Constructions		7213		46 480.00 €		
				Total engagement	46 480.00 €		

Le présent état est arrêté à la somme de 324 663.09 €

L'ordonnateur :





Engagement n°120

Travaux de fumisterie – marché n°2022/18

Montant maximum annuel : 200 000 € HT

Déjà mandaté : 159 945 € HT

Mandat n°272/2025 : 39 662 € HT

Mandat 364/2025 : 74 796 € HT

Mandat 1835 : 11 144.50 € HT

Mandat 2473 : 34 342.50 € HT

Solde : 40 055 € HT

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2026

Présenté par Le Président (1),
A Bourgne, le 01/04/2026

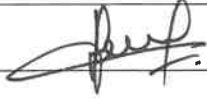




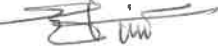





V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

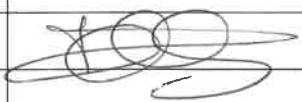
Délibéré par le Comité Syndical (2) réuni en session ordinaire
A Bourgne, le 01/04/2026

Les membres du Comité Syndical (2), (3) :

ANDERHUEBER Jean-Luc	
BESANCON Thierry	
BOILLETOT Eric	
BONIN Jacques	
BRESSON François	
CARDOT Eric	
CERF Bernard	
CHALLAND Philippe	
CHIPAUX Jacky	
CONSTANTAKATOS Miltiades	
DEMESY Laurent	
DEMOUGE Patrick	
DUPREZ Jean-Jacques	
EHRET Emile	
FIETIER Pierre	
FRIEZ Marie- Laure	
GUYOD Stéphane	
HERZOG Jean-Marie	
HUGARD Jean-Marie	
IVOL Marie-Hélène	
JEANNIN Dominique	
JELICIC Nikola	
KNEIP Tony	
LAUQUIN Roger	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	
MESLOT Damien	
MIESCH Patrick	
PATTE Thierry	



V - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PLUMELEUR Julien	
RAYOT Christian	
STASCHE Henri	
TESTON Yves	
VALLAT Pierre	
VOLA Yves	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en Préfecture le, et de la publication le

A Bourogne, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif